

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT (01-277-74) MODIFIANT LE RÈGLE-
MENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE
REVOIR LES USAGES PRESCRITS À PROXIMITÉ
DE CERTAINS COINS DE RUE ET SUR
QUELQUES TRONÇONS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie et d'Outremont :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0496 du 1^{er} décembre 2014, un premier projet du *Règlement (01-277-74) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir les usages prescrits à proximité de certains coins de rue et sur quelques tronçons.*

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 27 janvier 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE ce règlement vise à modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* afin de revoir les usages prescrits à proximité de certains coins de rue et sur quelques tronçons.

En résumé, le projet de règlement a pour effet de :

- Assurer une saine cohabitation entre les usages résidentiels et commerciaux;
- Concentrer les activités commerciales sur les artères dédiées à cette fonction;
- Protéger les logements existants.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 4 décembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx